

DECHETS DANGEREUX, ENJEUX ETHIQUES ET ECONOMIQUES

par René LONGET, Société suisse pour la protection de l'environnement, Genève

Prévention des déchets, composition moins problématique des biens de consommation, diminution de l'emploi de toxiques dans les processus de production, travail en circuit fermé, organisation du recyclage sont les maîtres-mots du secteur des déchets dangereux. Ne serait-ce que parce que ces déchets sont hautement toxiques et que leur traitement coûte de plus en plus cher.

La pollution industrielle se manifeste par les rejets dans l'atmosphère et dans les eaux, mais aussi par les déchets de matières, sous-produits de la production elle-même. Sur quelques 2 milliards de tonnes par an de déchets industriels dans le monde, un cinquième environ est constitué de matières dangereuses. Pendant des décennies, ces déchets ont été simplement enfouis dans le sol, sans précautions particulières. Aujourd'hui, pour la seule Suisse, près de 50'000 sites suspects ont été recensés. Quelques milliers d'entre eux devront être assainis. Cette procédure suppose une analyse précise des matières souvent modifiées par un séjour prolongé sous terre, leur récupération, leur incinération ou leur mise en décharge contrôlée, et le nettoyage du sol contaminé. Les coûts de ces opérations sont devisés à 6 milliards de francs. Un prix certes exorbitant, mais un moindre mal lorsque l'on sait que, parmi les dizaines de milliers de molécules chimiques caractérisant le monde moderne, un certain nombre posent des problèmes de toxicité parfois aigus.

Cette toxicité peut être directe, ce qui signifie qu'elle se manifeste au contact. Ingérer, inhaler, toucher du mercure, de l'arsenic, du cobalt, du chlore, ne fait du bien à personne. Mais elle peut également l'être par le biais de l'environnement. Dans ce cas, la substance dangereuse se concentre le long de la chaîne alimentaire, d'un facteur 1'000 ou 10'000. Ainsi, une teneur en mercure en dessous des normes, conduira dans l'eau à l'accumulation de ce métal dans les végétaux aquatiques. Les poissons herbivores, qui se nourrissent de ces végétaux, concentreront le mercure d'un facteur dix. Chez le poisson carnivore, la teneur sera 100 fois plus élevée que dans l'eau, et ainsi elle augmente d'un facteur 10 à chaque étape. L'intoxication au mercure des pêcheurs de Minamata, en 1963, s'explique de cette façon. De nombreuses substances présentent ces redoutables propriétés, notamment la famille des organochlorés, très usitée jusqu'il y a peu.

Ces déchets toxiques proviennent en partie de l'industrie minière et métallurgique, ou des nombreuses branches de la chimie. En Suisse, 30% du tonnage des déchets dangereux est constitué par des solvants et des huiles de moteur, 22% par des poussières métalliques et des solides inorganiques, 16% par des eaux usées et des émulsions fortement polluées, 6,5% par des déchets non métalliques, 5% par des acides contenant des métaux lourds. Naturellement, il n'y a aucun lien entre l'importance en termes quantitatifs d'un déchet et sa toxicité spécifique.

Cependant, ces déchets dangereux n'apparaissent pas seulement dans l'industrie. Les usagers de produits industriels sont confrontés à de nombreux objets d'usage quotidien dont l'élimination pose problème. Pour les ménages, ce sera l'élimination d'ordinateurs, de

télévisions, de piles, de pneus, de voitures, de lampes à halogène, de plastiques... Pour le bâtiment, s'ajoutent les peintures, les bois imprégnés, l'amiante. Il y a également les déchets hospitaliers et agricoles.

Le cas de l'informatique est ici particulièrement parlant. L'essor extraordinaire, depuis une dizaine d'années, de l'informatique domestique s'est fait sans aucun concept d'élimination. Ce n'est que maintenant que se met en place peu à peu une organisation de la récupération. Et encore, elle est lacunaire Rien ou presque n'existe par contre pour l'électronique de loisirs. Quand on sait qu'un tiers des produits qui existeront dans quinze ans ne sont pas encore conçus, on mesure l'importance d'une bonne prévention.

Prise de conscience

Dans le domaine des déchets, il importe donc avant tout de changer de priorités. Pendant longtemps, tous ces déchets étaient abandonnés dans la nature. Après la découverte du scandale de Love Canal, en 1978 - un quartier d'habitation bâti sur un site de décharge abandonné, qui avait dû être évacué d'urgence et assaini pour un coût de 120 millions de dollars - un programme d'inventaire national fut lancé aux Etats-Unis, et un fonds de réhabilitation créé (le superfund), financé en partie par une taxe sur l'industrie chimique.

Puis des décharges aménagées furent réalisées. Les années 80 furent aussi marquées par de nombreuses tentatives de transférer les déchets toxiques en Afrique ou en Amérique du Sud. Des bateaux chargés de matières dangereuses sillonnèrent ainsi les mers. Depuis, la Convention de Bâle (1992) est entrée en vigueur. Elle a pour objectif de contrôler ce trafic, déclaré illégal en cas de désaccord du pays d'importation. L'incinération en mer et l'immersion des déchets, largement pratiquées jusqu'il y a peu, ont fortement contribué à la pollution des océans. Aujourd'hui, du moins dans les pays industrialisés, le traitement concret des déchets dangereux est une obligation.

L'action en amont

Cependant, il faut aller plus loin et mettre en question le système lui-même, mettre en première ligne la préoccupation de la prévention. Il est peu rationnel de détruire par le feu ou de dissiper dans des décharges des matières qui pourraient encore servir si on les récupérait et utilisait à nouveau. Par ailleurs, le traitement coûte de plus en plus cher. Un concept viable de gestion des déchets commence donc par épuiser le potentiel de la prévention, puis celui du recyclage, et ne met l'élimination qu'en dernier.

Ainsi, la prévention des déchets dangereux signifie avant tout, au niveau de la production industrielle, de renoncer aux produits les plus dangereux et de veiller à minimiser les pertes de matières. Tout déchet est à prendre comme l'indice d'une inefficacité économique, et on veillera à un rendement accru des processus, de manière à générer le moins possible de déchets.

Au niveau des usages des produits finis, on veillera à les concevoir réparables, avec le moins de toxiques possible, et recyclables. Au niveau des biens de grande consommation, des réglementations ont diminué les taux de matières dangereuses mercure dans les piles, organochlorés, diminution des solvants dans les peintures au profit de peintures à l'eau, etc. Les technologies propres, l'automobile recyclable, la réduction des toxicités et des quantités offrent un vaste champ d'innovation. On estimait à la fin des années 80 à environ 50% le

potentiel de réduction du volume des déchets industriels dangereux. Ce potentiel est loin d'être épuisé.

Pour le recyclage, il s'agit de boucler les boucles dans l'emploi des matières : toute matière qui est incinérée ou mise en décharge est perdue. Or, dans la nature, tout est permanent recyclage. Il n'y a que l'économie humaine qui fonctionne de manière linéaire, prenant dans la nature des biens et les restituant sous forme de déchets. Dans les domaines qui nous préoccupent, il faut savoir que les plastiques peuvent être recyclés bien plus que ce n'est le cas actuellement, et que les métaux peuvent l'être pratiquement indéfiniment. Il s'agit de généraliser le recyclage, après bilan complet des avantages et des inconvénients du point de vue de l'environnement et des ressources. D'ores et déjà, des filières de récupération ont été organisées pour les piles, les ordinateurs, les voitures, les frigos, notamment, au même titre que cela fonctionne pour le papier, le verre, l'aluminium ou les matières plastiques.

Rentabiliser l'environnement

Enfin, même avec la meilleure organisation du monde, le zéro déchet est inconcevable. Une filière d'élimination reste donc nécessaire pour la fraction irrécupérable des déchets. L'incinération est efficace pour dissocier en composants non nocifs de nombreux polluants organiques et pour en réduire le volume (au dixième environ). Divers composés organiques dangereux, comme les produits chlorés - par exemple les redoutables dioxines -, mais aussi les phénols, les cyanures, sont dissociés en composés simples et peu offensifs, à partir de températures dépassant 1'100 degrés. Pour les polluants inorganiques, cette méthode est en revanche sans effet, les composants métalliques ne se dégradant pas.

Dans la plupart des cas, l'incinération laisse des sous-produits moins faciles à gérer : gaz de filtration, résidus aqueux, scories riches en métaux lourds. Ils posent de délicats problèmes de stockage, sans oublier le fait que les sites de stockage sont disponibles en nombre limité seulement. Ces déchets de déchets atteignent en Suisse le volume de 60'000 tonnes par an.

La situation telle qu'elle se présente met en évidence un certain nombre de principes: on fait usage de l'environnement sans en payer le coût ; il faut une responsabilité du producteur pour toute la durée de vie du produit ; un concept réparable, modulable, pour les objets de consommation courante est nécessaire ; la récupération, le recyclage peuvent créer de nombreux emplois ; enfin, il faut rendre rentable le circuit du recyclage. C'est le rôle des taxes anticipées de recyclage et des consignes, qui doivent être transparentes et généralisées à toutes les filières dont la rentabilité n'est pas assurée.

L'analyse de cette problématique nous renvoie ainsi aux dimensions éthiques et communautaires de l'économie. Les calculs ordinaires de rentabilité ne rendent pas compte de la nécessité de la prévention et du recyclage et, actuellement, ce qui est rentable pour l'environnement ne l'est pas nécessairement pour l'économie. Corriger cela est un des enjeux essentiels du débat économique contemporain.

Prophétie

Un jour la Terre ne sera
Qu'un aveugle espace qui tourne
Confondant la nuit et e jour.
Sous le ciel immense des Andes
Elle n'aura plus de montagnes.
Même pas un petit ravin.
De toutes les maisons du monde
Ne durera plus qu'un balcon
Et de l'humaine mappemonde
Une tristesse sans plafond.
De feu l'océan Atlantique
Un petit goût salé dans l'air,
Un poisson volant et magique
Qui ne saura rien de la mer.

D'un coupé de mil-neuf-cent-cinq
(Les quatre roues et nul chemin !)
Trois jeunes filles de l'époque
Restées à l'état de vapeur
Regarderont par la portière
Pensant que Paris n'est pas loin
Et ne sentiront que l'odeur
Du ciel qui vous prend à la gorge.
A la place de la forêt
Un chant d'oiseau s'élèvera
Que nul ne pourra situer,
Ni préférer, ni même entendre,
Sauf Dieu qui, lui, l'écouterà
Disant : «C'est un chardonneret.»

(J. SUPERVIELLE, *Gravitations*, 1925)

(choisir, mai 1997, pp. 17-20)